BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL
Nom ou dénomination sociale : AWRT-AFRICA WOKLD ROAV 7 TECHNOLOGY
14C 11 20 1 20 1 2000 CONTRACTOR OF THE CHILD CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR OF THE CHILD CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR OF THE CHILD CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR OF THE CHILD CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR OF
Adresse: 275 rue Louis Bleniot 76620 le Haure

©: 0276 892161
certifie que
LA OU LE STAGIAIRE
Nom: Brillant Swann Prénom: Swann
Né(e) le 16 (09 / 2000
Adresses: 29 Q V O Sexe: F M.
Né(e) le: 15/09/2000 Sexe: F M Adresse: 29 Rus Havichal Joffre 76600, Le Havie
a 0000 93 02 02
E: 0602 930903 Mél: Duann bullant @st jump, com
ETODIANT(E) EN BTS Services informatiques aux organisations
Option SISR SLAM
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :
St Jasup
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études
DURÉE DU STAGE
Dates de début et de fin du stage : Du 66 / 04/LOLS au 45/03/2015
Poprécentent une durée totale de Constitute
Représentant une durée totale de
(rayer la mention inutile).
La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au
moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.
MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE Á LA OU AU STAGIAIRE
La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de
L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve
du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du
20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la Nom, fonction et signature de la personne

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la Sécurité sociale (code de la Sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9)

Nom, fonction et signature de la personne représentant de l'organisme d'accueil

Charline ONFROY

ROAV7 - AWRT SAS

275, rue Louis Blériot 76620 Le Havre - France +33 2 76 89 21 61 _ contact@roav7.com Siret : 821 366 663 00036 _ APE 7490B TVA : FR 77 821 366 663

www.roav7.com